

11 juin 2008

Proposition du Conseil administratif du 11 juin 2008 en vue du bouclement du crédit de 40 200 francs destiné à l'accroissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire de l'école Micheli-du-Crest, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2311,83 francs.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final des travaux destinés à l'accroissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire de l'école Micheli-du-Crest.

Crédit voté par le Conseil municipal le 16 janvier 2007, proposition PR-499, arrêté VI	Fr. 30 200,00
Transfert solde crédit d'étude 030.023.07 (PR-300 du 11 février 1998)	<u>10 000,00</u>
Crédit total	40 200,00
Dépense totale	<u>42 511,83</u>
Crédit complémentaire demandé	2 311,83

Le crédit voté s'est révélé insuffisant en raison de l'apparition de fissures occasionnées par la tension lors de la création d'une nouvelle ouverture (porte). Ces fissures ont impliqué des travaux supplémentaires de plâtrerie et de peinture.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 2311,83 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires du crédit

de 40 200 francs destiné à l'accroissement de la capacité d'accueil du restaurant scolaire de l'école Micheli-du-Crest.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2009, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.